

Fiche technique activité		DIS – ACT 021 Version n° 02 15/10/2013
Description brève	Chambres avec petit déjeuner	
	Description	Code
Lieu	Chambres avec petit déjeuner	PL23
Activité	Distribution	AC30
Produit	Petits déjeuners	PR111
Ag/Au/E	Enregistrement	-
Type de n° Agr/Aut	-	
Guide autocontrôle	Guide pour l'instauration d'un système d'autocontrôle dans le secteur Horeca	G-023
Hébergement d'hôtes avec exclusivement l'offre d'un petit déjeuner (froid et/ou chaud). Si des repas de midi et/ou du soir sont servis: voir fiche restauration (PL92AC66PR152).		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' activité de la fiche)		
-		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
-		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
-		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
Débit de boisson (PL12AC30PR38). Commerce de détail avec transformation (vente de produits fabriqués sur place aux hôtes ou à d'autres consommateurs: par exemple du miel, de la confiture "maison", des produits comme du fromage, du yaourt, ...) (PL29AC68PR55). Exploitation agricole.		
Base juridique		
Arrêté royal du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
-		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
-		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
-		
Informations complémentaires et/ou remarques		
-		
Autocontrôle		
Guide G-023 à partir de la version 1.		
Avertissement : pour savoir avec précision si un guide est applicable et dans quelle mesure un code « lieu-activité-produit » est entièrement couvert ou non, il faut consulter le champ d'application du guide.		
Financement		
Secteur de facturation: horeca. Tarif forfaitaire de la contribution, à condition que dans l'unité d'établissement aucune activité n'est exercée, soumise à une autorisation ou à un agrément conformément à l'AR du 16/01/2006.		